



PROCEDURE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMERÇANT POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Pièces à fournir au Guichet unique :

- quatre (04) extraits d'acte de naissance ou tout document administratif justifiant l'identité
- quatre (04) copies de la carte de séjour avec visa long séjour
- quatre (04) copies d'acte de mariage en tant que de besoin
- quatre (04) extraits de casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu
- quatre (04) copies de certificat de résidence
- quatre (04) copies de récépissé d'ouverture d'un compte dans une banque locale ou dans toute institution ou établissement financier, d'épargne et de crédit dûment établi
- quatre (04) copies de titre de propriété ou de bail
- En cas d'acquisition d'un fonds de commerce ou de location-gérance, quatre (04) copies de l'acte d'acquisition ou de location-gérance.
- quatre (04) photos de format d'identité
- les frais réglementaires.

N.B :

- *Pour les professions et activités réglementées, il peut vous être exigé d'autres pièces que celles listées.*
- *La dénomination sociale doit être différente de l'identité du requérant.*



PROCEDURE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMERÇANT POUR LES PERSONNES MORALES

Pièces à fournir au Guichet unique :

- quatre (04) extraits d'acte de naissance ou tout document administratif justifiant l'identité
- quatre (04) copies de la carte de séjour avec visa long séjour
- quatre (04) copies d'acte de mariage en tant que de besoin
- quatre (04) extraits de casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu
- quatre (04) copies de certificat de résidence
- quatre (04) copies certifiées conforme des statuts
- quatre (04) exemplaires de la déclaration de régularité et de conformité, ou de la déclaration notariée de souscription de versement du capital
- quatre (04) exemplaires de la liste certifiée conforme des gérants, administrateurs ou associés tenus indéfiniment responsables ou ayant le pouvoir d'engager la société
- quatre (04) extraits de casier judiciaire des personnes visées à l'alinéa ci-dessus ou tout autre document en tenant lieu
- quatre (04) copies du récépissé d'ouverture d'un compte dans une banque locale ou EMF (le cas échéant)
- quatre (04) copies de titre de propriété ou contrat de bail justifiant l'implantation du siège de la société ou du GIE
- quatre (04) photos de format d'identité
- les frais réglementaires.

En plus :

- **de la catégorie B : les sociétés (SNC, SARL, SARLU, SA, SAU, ...)**
 - le programme d'investissement, de création d'emplois et un compte d'exploitation prévisionnel sur les trois premières années
 - le programme de protection de l'environnement lié à l'activité exercée, le cas échéant
 - le programme d'équipement garantissant le respect des normes de travail, le cas échéant
- **de la catégorie C : les groupements d'intérêt économique**
 - quatre (04) copies du contrat de constitution de groupement d'intérêt économique
 - quatre (04) du récépissé d'ouverture d'un compte dans une banque locale ou EMF
 - le programme de protection de l'environnement lié à l'activité exercée, le cas échéant.

N.B : Pour les professions et activités réglementées, il peut vous être exigé d'autres pièces que celles listées.



MODIFICATION / DUPLICATA / REGULARISATION

Pièces à fournir au Guichet unique :

MODIFICATION, DUPLICATA OU REGULARISATION DU STATUT DE COMMERÇANT

- quatre (04) extraits d'acte de naissance ou tout document administratif justifiant l'identité
- quatre (04) copies de la carte résident ou de carte séjour avec visa long séjour¹
- quatre (04) copies d'acte de mariage en tant que de besoin
- quatre (04) extraits de casier judiciaire ou tout autre document en tenant lieu
- quatre (04) copies de certificat de résidence¹
- quatre (04) copies de relevé d'identité bancaire (RIB) ou récépissé d'ouverture d'un compte dans une banque locale ou dans toute institution ou établissement financier, d'épargne et de crédit dûment établi
- quatre (04) copies de titre de propriété ou de bail
- En cas d'acquisition d'un fonds de commerce ou de location-gérance, quatre (04) copies de l'acte d'acquisition ou de location-gérance
- quatre (04) copies de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier
- quatre (04) copies de SCIEN/SCIET
- quatre (04) copies de document attestant le paiement du cautionnement²
- quatre (04) copies de l'attestation de déclaration ou carte professionnelle de commerçant
- quatre (04) photos de format d'identité
- quatre (04) copies de la taxe unique ou BFR

N.B :

1. *valable pour tous les étrangers*
2. *valable pour les étrangers hors CEMAC*